



adoption simple adulte majeur

Par **ST BENOIT**, le **31/03/2022** à **11:01**

Bonjour

je souhaite adopter la dernière fille (célibataire sans enfant) qui a 23 ans de ma partenaire de pacs.

Je n ai pas d enfants.

Je dois soit passer par un notaire (consentements) soit par un avocat.

Comment puis je prouver que j ai accueilli cet enfant avant ses 15 ans ?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **31/03/2022** à **11:21**

Bonjour

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15739.do

Il vous faut recherche tout document utilisable, avis d'imposition, CAF, CPAM, adresse sur documents scolaires et bien d'autres, mais si vous n'en possédez pas, le recours à un avocat est obligatoire.

Par **youris**, le **31/03/2022** à **14:20**

bonjour,

voir ce lien officiel relatif à l'adoption simple d'un majeur:

[adoption simple d'un majeur](#)

salutations